



**Formulaire « remboursement formation syndicale »**

Avant de se rendre en formation, le service doit délivrer au travailleur l'attestation de présence individuelle à la formation. Par date de formation, le travailleur et le formateur doivent signer l'attestation de présence individuelle.

A la fin de la formation, le travailleur remet à son employeur l'attestation individuelle de présence dûment complétée et signée par lui-même et par le formateur.

**ATTENTION : CE FORMULAIRE N'EST PAS VALABLE DANS LE CADRE DU CONGE-EDUCATION ET DU CREDIT D'HEURES SYNDICAL.**

**A COMPLETER PAR LE FORMATEUR MANDATÉ PAR L'ORGANISATION SYNDICALE**

DENOMINATION DE L'ORGANISATION SYNDICALE:..... SECTION : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL :..... LOCALITE : .....

DATE DE LA FORMATION : .....

TYPE DE FORMATION : .....

DUREE DE LA FORMATION :  4 HEURES  8 HEURES

NOM + SIGNATURE DU FORMATEUR

**A COMPLETER PAR LE SERVICE\***

DENOMINATION : .....N°ONSS.....

REPRESENTE(E) PAR : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL :..... LOCALITE.....

NOM - PRENOM DU PARTICIPANT : .....

FONCTION : .....

Salaire horaire X Nombre h/jour = Salaire journalier	Primes éventuelles	Charges Patronales (57%)	TOTAL

CACHET + SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR

SIGNATURE DU PARTICIPANT

**\*Joindre une copie de la demande de libération du travailleur dans le cadre du Fonds Social**